



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 15 Décembre 2010**

Date de la convocation 08 Décembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MOUREZE</b> : M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.SATGER Jean-Noël à M.GARCIA Alain,  M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain,  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques,  M.SEGURA René à M.LACROIX Jean-Claude,  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard,  Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean,</p>		

**Objet : Relais d'assistantes maternelles (RAM) – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Montpellier.**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la politique d'action sociale familiale menée par la CAF, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver un projet de convention ayant pour objectif de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Relais assistantes maternelles pour le RAM de la Communauté de communes du Clermontais.

Cette convention jointe en pièce annexe a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les co signataires.

Il précise que la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté.

Elle s'engage également à proposer des services et des activités ouvertes à tous les publics.

Monsieur BRUN ajoute qu'en contrepartie la CAF verse une prestation de service égale au prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la CNAF x 40% x un nombre d'équivalent temps plein du poste d'animateur.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.